

PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL }

SÉANCE DU 17 JUIN 1912

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la-dite cité, à huit heures du soir, lundi, le dix-sept Juin 1912, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire H. Dupuis, au fauteuil et les échevins Black, Davies, Larose, Legault, Thibault, Leduc, Falardeau, St. Laurent, Dufresne, Doucet, Simard et Fortier, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Falardeau :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de MM. Thibault, Beaudry, Belly, Bisson & Carrière, dès commis-marchands et de la requête rue Britannia.

Les soumissions pour trottoirs sont soumises par le Greffier et ouvertes par le conseil.

2. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Legault :

Que cette corporation, sous la surveillance de l'Ingénieur de la cité, fasse les trottoirs en beton et en bois, elle-même.

Proposé en amendement par l'échevin Dufresne, secondé par l'échevin Simard :

Que la soumission de la International Supply & Construction Co., pour trottoirs et traverses en beton, soit acceptée, au prix mentionné à la dite soumission.

Pour l'amendement : Les échevins Larose, Leduc, St. Laurent, Dufresne, Simard et Fortier—6.

Contre : Les échevins Black, Davies, Legault, Thibault, Falardeau et Doucet—6.

Le vote étant également partagé, Son Honneur le Maire vote contre et l'amendement est perdu et la motion principale remportée sur la même division renversée.

L'échevin Larose donne avis de reconsideration.

Le règlement No. 143, concernant les chiens est soumis et lu.

3. Proposé par l'échevin Dufresne, secondé par l'échevin St. Laurent :

Que le règlement No. 143 concernant les chiens qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

Le règlement No. 144 concernant une échelle de salaire pour les hommes de police et pompiers est lu.

4. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Dutresne :

Que le règlement No. 144 concernant une échelle de salaire pour les hommes de la brigade de feu et police, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault :

Que le Chef de Police soit chargé de mettre en force le règlement concernant les salles de pool, et que l'aviseur légal soit autorisé à prendre les procédures nécessaires, afin de permettre le dit Chef de procéder.

Pour : Les échevins Black, Davies, Legault, Thibault, Falardeau, St. Laurent et Doucet—7.

Contre : Les échevins Larose, Leduc, Dufresne, Simard et Fortier—5.

Motion remportée.

6. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Black :

Qu'un mois d'absence soit accordé à M. A. P. Thibault, pour rétablir sa santé et que M. Joseph Raymond soit nommé Assistant-Trésorier de la Cité, avec tous pouvoirs et devoirs du Trésorier en cas d'absence ou de maladie de ce dernier et que comme tel il soit nommé Assistant Greffier de la cour du Recorder.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Legault :

Que la somme de \$275.00 soit payé à M. Arbique pour le paiement d'un cheval.

Adopté.

Les échevins Black et Davies se retirent.

8. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Simard :

Que l'Aviseur Légal de la Cité soit chargé de prendre action contre E. J. Laverdure pour montant dû à cette cité par lui pour le retard apporté dans l'exécution de ces travaux, en vertu de la clause du contrat imposant une pénalité de \$25.00 par jour depuis la date du protêt signifié sur le dit E. J. Laverdure à la date de la complétion des travaux.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Simard :

Que M. le notaire Bertrand soit chargé de protester E. J. Laverdure, Ecr, et le mettre en demeure de reprendre les travaux aux endroits indiqués dans le rapport de l'Ingénieur de la Cité en date du 15 mars et qu'à son défaut de reprendre les dits travaux et de les faire à la satisfaction et suivant la garantie donnée, la corporation de la Cité de Hull fera faire les dits travaux aux dépens du dit E. J. Laverdure et à même les argents laissés en garantie de la bonne exécution du contrat.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

HULL 11 JUIN 1912

A MM LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA CITE DE HULL

MESSIEURS :

Le comité nommé pour représenter la ville de Hull à l'assemblée annuelle de la Hull & Wakefield Road Co. a l'honneur de faire rapport qu'il s'est rendu hier à l'assemblée de la compagnie tenue à Wakefield et qu'après l'assemblée des directeurs il a été admis à l'assemblée des actionnaires tenue immédiatement après.

C'était la première fois que la ville de Hull était représentée à cette assemblée, cependant la ville est intéressée dans cette compagnie pour le montant de 13 parts à \$20 chacune, \$260, qu'elle avait acheté le 31 août 1875, par vente à l'enchère.

Depuis une quinzaine d'années les dividendes de la compagnie ne rapportent qu'un pour cent aux actionnaires à cause du trafic qui se fait plutôt par voie de chemin de fer, aussi les directeurs seraient tous bien disposés à se démettre de leurs intérêts si le gouvernement provincial voulait s'en charger. C'est pourquoi le comité leur a conseillé de soulever le mouvement qui se fait ailleur en faveur de la disparition des barrières de péages.

Le comité a aussi remarqué le peu d'intérêt que les actionnaires portent à la compagnie puisqu'il n'y avait que trois directeurs et actionnaires en tout.

Votre comité soumet ce rapport humblement, espérant qu'il rapportera ses fruits.

(Signé) H. DUPUIS, Maire.  
P. DOUCET

10. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Dufresne :

Que le rapport spécial des délégués nommés pour assister à l'assemblée des actionnaires du chemin mécadamisé de la Gatineau, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Leduc :

Que Son Honneur le Maire et les échevins Doucet, Black et le proposeur soient autorisés à s'enquérir des faits dans la question Ouelette dont il est fait mention dans la communication de l'Aviseur Légal de ce soir.

Adopté.

Les échevins Falardeau, Thibault et Fortier se retirent.

12. Proposé par l'échevin Dufresne, secondé par l'échevin Doucet :

Qu'à la prochaine assemblée du conseil un état de compte relatif au contrat de \$72,000, règlement No. 138, entre la cité et Bisson & Carrière soit fourni par le Trésorier de la cité.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Dufresne, secondé par l'échevin Legault :

Que l'Ingénieur soit chargé de faire reprendre les services d'eau afin de les mettre à l'épreuve de la gelée, chez M.M. Ménard et Leduc rue Alma, chez M. Laprade rue Britannia et chez M. Eug. Gagné rue Wall.

Adopté.

L'échevin Davies donne avis qu'à une prochaine assemblée il proposera un règlement pour réglementer les cimetières dans la cité.

L'échevin Falardeau donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera la dépense nécessaire pour faire la traverse sur la rue St. Hyacinthe, demande par requête du 12 courant.

Le conseil s'ajourne.

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC, }  
DISTRICT D'OTTAWA. }  
CITÉ DE HULL.

A une assemblée du conseil de la cité de Hull, régulièrement tenue à l'Hotel-de-Ville, le 17ème jour de juin 1912 à huit heures et demie de l'après-midi, à laquelle étaient présents : Son Honneur le Maire, H. Dupuis, au fauteuil, et les éche-

vins Black, Davies, Larose, Légault, Thibault, Leduc, Falardeau, St. Laurent, Doucet, Dufresne, Simard et Fortier, formant quorum du dit conseil.

Il fut statué, ordonné et résolu comme suit :

## RÈGLEMENT No. 143 CONCERNANT LES CHIENS

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue comme suit :

1o. Aucune personne ne permettra à un chien ou chienne qui ne sera pas muselé et dont il est propriétaire, possesseur ou gardien, d'être libre dans les limites de la cité de Hull, si ce chien ou chienne est d'un caractère vicieux, mauvais et a l'habitude de mordre ;

2o. Aucune personne, propriétaire, possesseur ou gardien ne permettra que son chien ou chienne erre librement dans aucune des places publiques de la cité, savoir : dans les parcs, carrés, squares, promenades, rues, ruelles ou aucun endroit où le public a accès, à moins que tel propriétaire, ou possesseur ou gardien n'accompagne tel chien ou chienne et le tienne sous son contrôle immédiat et tous constables de la cité pourront s'emparer, saisir tel chien ou chienne errant librement contrairement aux dispositions de ce règlement et en disposer tel que ci-après déterminé ;

3o. Il sera du devoir de tous constables de saisir tout chien ou chienne errant dans les places publiques de la cité et non sous le contrôle immédiat de son propriétaire, possesseur ou gardien et de le conduire à l'enclôs public qui est, par les présentes, établi en arrière de la station de police de la cité, pour être gardé sous garde jusqu'à ce qu'il en soit disposé suivant le présent règlement :

4. Il sera pris note à l'enclos public de l'endroit, de l'heure où le dit chien ou chienne aura été pris ainsi qu'une description satisfaisante dans un livre tenu à cet effet et il sera du devoir de la police de voir à ce que tel chien ou chienne soit nourri pendant qu'il sera ainsi dans l'enclos et si tel chien ou chienne n'est pas réclamé par son propriétaire, possesseur ou gardien, dans les quatre jours qui suivront celui où il aura été conduit à l'enclos, il sera du devoir du chef de police de tuer ou faire tuer tel chien ou chienne et le dit chef de police ou autre employé ou la cité ne sera ou seront responsable vis-à-vis du propriétaire d'aucune réclamation en dommages ou autres pour la mort du dit chien ou chienne ;

5o. Tout chien ou chienne qui sera considéré comme furieux ou enragé et touvé errant contrairement aux dispositions de ce règlement devra être tué immédiatement ;

6o. Aucune personne ou personnes ne devra ou devront intervenir ou nuire aux constables dans l'exercice de leurs devoirs à l'exécution de ce règlement ;

7o. Tous propriétaire, possesseur ou gardien de tout chien ou chienue mis à l'enclos en vertu des dispositions de ce règlement pourra le réclamer dans les quatre jours suivant celui où il a été conduit à l'enclos en faisant une demande au Chef de police, en prouvant son titre de propriétaire et en payant pour son entretien deux piastres dont l'une sera retenue par le Chef de police pour les garde et dépenses d'entretien du dit chien et l'autre devra être remise au Secrétaire-Trésorier pour l'usage de la corporation ;

8o. Outre toute confiscation ou saisie mentionnées-cidessus, toute personne coupable d'aucune infraction à aucune des dispositions du présent règlement sera, sur conviction devant la Cour du Recorder ou devant un Juge de Paix ayant autorité, punie d'une amende de pas moins d'une piastre et de pas plus de vingt piastres pour telle offense avec les frais de poursuite et sur

défaut de paiement de la dite amende et des frais ou des frais seulement il sera permis à la cité en vertu du dit jugement d'émettre un bref d'exécution et de saisie pour recouvrer telle amende ou les frais seulement, et à défaut de paiement sur saisie il sera permis d'imposer un emprisonnement de pas plus d'un mois de calendrier.

9o. Le dit règlement deviendra en vigueur quinze jours après sa publication.

Donné en la Cité de Hull ce 17ème jour de Juin 1912.

(Signé) H. DUPUIS,

Maire.

(Signé) JOHN F. BOULT,

Greffier.

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC,  
DISTRICT D'OTTAWA.

CITÉ DE HULL.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull tenue à l'Hotel-de-Ville le 17ème jour de juin 1912 à huit heures du soir à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire, Hormidas Dupuis, Ecuyer, au fauteuil, et les échevins Black, Davies, Larose, Legault, Thibault, Leduc, Falardeau, St. Laurent, Doucet, Dufresne, Simard et Fortier, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant à été lu, proposé et adopté comme suit.

## RÈGLEMENT No. 144.

Etablissant une échelle de salaire pour les Membres de la Brigade de feu et les Membres du Corps de police pour la Cité de Hull.

Attendu qu'avis a été donné à une assemblée antérieur de ce conseil qu'il serait proposé un règlement établissant une échelle de salaire pour les Membres de la Brigade de feu de la Cité et les Membres du Corps de police et qu'il est utile et de l'intérêt de la Cité d'établir telle échelle de salaire.

Il est par les présentes ordonné et statué et le Conseil ordonne et statue comme suit, savoir.

1o. Les salaires à être payés aux Membres du Département du feu et du Corps de police seront réglés comme ci-après.

### POMPIERS.

“A” Chef. Le salaire du Chef sera sur une base de \$1200 par année pour la première année avec augmentation annuelle de \$50 jusqu'à maximum de \$1450 payable mensuellement;

“B” Capitaine. Le salaire du Capitaine agissant comme Sous-Chef sera sur une base de \$800 pour la première année avec augmentation annuelle de \$25 jusqu'à maximum de \$900 payable mensuellement;

“C” Capitaine. Le salaire des Capitaines sera sur une base de \$700 pour la première année avec augmentation annuelle de \$25 jusqu'à maximum de \$850 payable mensuellement;

“D” Lieutenant. Le salaire du Lieutenant sera sur une base de \$650 pour la première année avec une augmentation annuelle de \$25 jusqu'à maximum de \$750 payable mensuellement;

“E” Ingénieur. Le salaire de l’Ingénieur sera sur une base de \$835 pour la première année avec augmentation annuelle de \$25 jusqu’à maximum de \$900 payable mensuellement ;

“F” Assistant-Ingénieur. Le salaire de l’Assistant-Ingénieur sera sur une base de \$650 pour la première année avec augmentation annuelle de \$25 jusqu’à maximum de \$750 payable mensuellement ;

“G” Pompiers. Le salaire des nouveaux pompiers sera sur une base de \$550 pour la première année avec augmentation annuelle de \$25 jusqu’à maximum de \$700 payable mensuellement ;

## HOMMES DE POLICE

“H” Chef. Le salaire du Chef de police sera sur une base de \$1000 pour cette année avec augmentation annuelle de \$50 jusqu’à maximum de \$1200 payable mensuellement ;

“I” Constables. Le salaire des Constables sera sur une base de \$600 pour cette année avec augmentation annuelle de \$25 jusqu’à maximum de \$700 payable mensuellement ;

Ce règlement ne prendra force et effet qu’au premier janvier 1913 à l’exception cependant des pompiers et capitaines qui seront engagés d’ici au premier janvier 1913 et pour qui l’échelle plus haut mentionnée prendra effet lors de leur entrée en fonctions.

Donné sous le sceau commun de la Cité de Hull, les jours et an en premier lieu mentionnés

(Signé) H. DUPUIS,  
Maire.

(Signé) JOHN F. BOULT,  
Greffier.

PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL. }

SEANCE DU 2 JUILLET 1912.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité à huit heures du soir, mardi, (hier étant la fête de la Confédération) le deux juillet 1912, à laquelle assemblée sont présent Son Honneur le Maire H. Dupuis, au fauteuil et les échevins Black, Davies, Larose, Legault, Thibault, Leduc, Falardeau, St Laurent, Dufresne, Doucet, Simard et Fortier, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Black :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles référant aux améliorations locales.

Adopté

LE 272ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

*A la Corporation de la Cité de Hull*

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi, le 27 juin 1912, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Davies, président au fauteuil, et les échevins Legault, Thibault, Falardeau et Doucet, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants :—

Paie-liste des employés.....	\$412 50
P. H. Durocher.....	250 00
Thos. Gagnon.....	250 00

Arthur Desjardins .....	180 00
Victor Falardeau .....	137 50
H. E. Laflamme .....	137 50
A. Pépin .....	80 00
Gouvernement Provincial .....	49 35
The Bell Telephone Co .....	29 00
The Mortimer Co .....	26 00
G. E. Gauvin .....	22 50
B. Carrière .....	20 23
Adrien Larocque .....	4 78
H. Thérien .....	4 40
Joseph Villeneuve .....	4 00
J. A. Barette .....	1 00
A. Archambault .....	35

Votre comité recommande que les taxes soient remises aux veuves G. Morin et Chs. Hébert.

Qu'une licence de boucher soit accordée à M. J. B. Normand, pour un étal à Tétreauville.

Que la taxe de locataire soit remise à M. Wm. Pettipiece.

(Signé)      T. B. Davies, Président.  
                 Félix Legault  
                 P. Doucet  
                 V. O. Falardeau  
                 H. A. Fortier

2. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le 272ème rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

## LE 122<sup>ME</sup> RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité de l'Eau dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi, le 27 juin 1912, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin St. Laurent, président au fauteuil, et les échevins Black, Larose, Leduc, Dufresne et Simard à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants.

Paie-liste des employés . . . . .	\$441 68
"    " de l'aqueduc . . . . .	314 48
"    " du Reg. 138 . . . . .	201 81
Bisson & Carrière (contrat) . . . . .	5321 66
Peter Wilson . . . . .	200 00
A. Archambault . . . . .	57 52
The Hull Electric Co . . . . .	30 00
Canadian Brass Co . . . . .	21 60
J. A. Barette . . . . .	13 14
The Bell Telephone Co . . . . .	13 00
L. B. Seward . . . . .	12 74
Thos. Lawson & Son . . . . .	12 00
Arthur Gingras . . . . .	4 15
Bisson & Carrière . . . . .	2 88
The Hull Wall Plaster Co . . . . .	1 35
D. Dupuis . . . . .	45

Votre Comité recommande que l'eau soit remise aux veuves Groulx, A. Vaudrin, C. Hébert, G. Morin, A. Viau, J. Dagenais, C. Duguay, F. Grandmaître, et A. Lapointe.

Que l'eau soit aussi remise à M. H. Lavigne, depuis le 1er novembre au 1er mai dernier, pour l'avoir fournie à ses voisins.

Que l'item d'une vache soit retranché du compte de M. O. Belly.

Que dix mois d'eau soient retranchés du compte de locataire de Vve. F. Latour.

Que deux mois d'eau seulement soit chargé à Henri Simard, pour le locataire Joanisse.

Que la borne-fontaine dont se plaint M. Guérette soit transporter où elle sera moins nuisible.

Que l'Ingénieur soit autorisé d'acheter un manomètre enregistrateur pour le Château d'Eau.

(Signé)      Octave St. Laurent, Président  
                  Joseph Leduc  
                  J. B. Larose  
                  Thos. Black  
                  J. B. Simard

3. Proposé par l'échevin St. Laurent, secondé par l'échevin Leduc :

Que le 122ème rapport du Comité de l'Eau, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

### LE 259ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi, le 27 juin 1912, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Doucet, président au fauteuil, et les échevins Davies, Legault, Thibault et Falar-

deau, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants.

Paie-liste des imprévues.....	\$1434 21
"    "    du règlement 17.....	277 39
"    "    "    138.....	30 00
"    "    des parcs.....	84 71
Peter Wilson (divers contrats)...	3236 14
Standard Drain Pipe Co.....	1365 88
Bisson & Carrière (contrat).....	1405 37
Victoria Foundry.....	234 00
Graham Bros.....	88 75
D. Dupuis.....	70 59
Hull Electric Co.....	42 50
Basile Carrière.....	35 30
C. P. R. Co.....	18 00
Hull Coal Co.....	11 80
J. A. Barette.....	8 91
Geo. Reinhardt.....	6 00
The Evening Citizen.....	5 00
Bisson & Carrière (compte)....	2 40
Wright & Co.....	1 50
International Supply & Con. Co..	1 00
A. Gratton.....	50

Votre Comité recommande que l'Ingénieur soit autorisé à baisser certains tuyaux d'égoût, qui sont trop haut, suivant sa recommandation du 27 juin.

Que le chèque en garantie, au montant de \$500 de M. Peter Wilson, lui soit remis, suivant les conditions de son contrat pourvu qu'il remettre les rues en aussi bon état qu'auparavant,

à la satisfaction du Maire, du président de votre comité et de l'Ingénieur.

Que la somme de \$40 soit payée à M. Pierre Ouelette, pour travaux qu'il a fait, suivant le jugement de la C. S. du 25 mai 1905, aussi que les intérêts à lui chargés sur ses comptes de taxes, lui soient remis, étant compris que ceci est pour toutes reclamations concernant ce jugement, pour le passé et l'avenir.

(Signé) P. Doucet Président  
V. O. Falardeau  
F. Legault  
H. A. Fortier

4. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Legault :

Que le 259ème rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

#### LE 128ème RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité de Police, Feu et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi, le 27 juin 1912, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Larose, président au fauteuil, et les échevins Black, Leduc, St. Laurent, Dufresne et Simard, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants :—

Paie-liste des employés.....	\$ 1720 88
Art. Bourque.....	765 00

G. Lafond.....	462 30
I. Ducharme.....	100 00
The Garth Co.....	87 00
Marchand & Donnelly.....	77 98
Z. Laflèche.....	56 00
Canadian Con. Rub. Co.....	49 50
A. Gratton.....	45 00
Kenneth McDonald & Sons.....	38 20
J. A. Barette.....	27 99
A Bergevin.....	26 39
The General Animal Ins. Co.....	26 25
The Bell Telephone Co.....	18 75
Thos. Lawson & Son.....	17 00
Alph. Couture.....	11 00
P. A. Meilleur.....	10 00
P. D'Aoust.....	7 86
D. Dupuis .....	7 10
Joseph Martel.....	7 10
H. Thérien.....	4 00
Louis Raymond.....	3 48
Eléonore Séguin.....	3 00
A. Archambault.....	50

Votre comité recommande que Son Honneur le Maire veuille bien prendre les moyens possibles pour faire droit à la requête de Louis Beauchamps ré son élargissement.

Suivant la recommandation du Médecin de Santé, votre comité recommande aussi que la somme de \$150 soit votée pour le ménage de la Station de Police, et que ce montant soit pris sur les appropriations de la police pour \$75 et sur les appropriations du Comité de Santé pour la balance.

(Signé)      J. B. Larose,      Président  
                 Joseph Leduc  
                 Octave St. Laurent  
                 J. Dufresne  
                 Thos. Black  
                 J. B. Simard

5. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Leduc :

Que le 128ème rapport du comité de Police, Feu de Lumière, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

HULL 2 JUILLET 1912.

A Son Honneur le Maire,

et MM. les échevins de la cité de Hull.

Messieurs.

Je dois vous dire que j'ai rencontré M. le Gérant de la Dominion Concrete Pipe Co., M. Dillane, à propos du tuyau en beton que cette Compagnie nous fournit pour l'égout de la rue Brewery.

Vous savez tous qu'un char de ce tuyau de beton de 2x3" n'était pas assez dur quand nous l'avons reçu et que de ce fait j'ai arrêté le posage par les entrepreneurs Bisson & Carrière, depuis ce temps nous en avons reçus deux chars qui semblent être en meilleure condition.

J'ai soumis ce tuyau à l'expertise de M. Pearley, Ingénieur en chef du Laboratoire de Ciment à Ottawa. Son opinion verbale sur les deux derniers chars de tuyaux est qu'il est en état de résister à la pression extérieure qu'il devra subir et présentement je suis en état de dire que ce tuyau de béton est aussi fort que le tuyau de 27" pouces en gré dans les mêmes conditions, sans néanmoins croire qu'il durera aussi longtemps tel que je l'ai toujours dit au Conseil quand il s'est agi de décider de faire les travaux sur la rue Brewery.

M. Dillane est prêt à donner à la Corporation de la Cité de Hull une garantie de réparation pour toute pièce de tuyau qui se briserait d'ici à deux ans, et une retenue de 20% sera gardée par la Corporation de la Cité de Hull, sur le paiement de tous les tuyaux reçus après le 17 juin écouté. La Corporation payant l'intérêt de banque sur la dite retenue pendant deux ans.

Espérant que vous prendrez ces quelques notes en considération.

Je demeure,

Votre tout dévoué, etc,

(Signé) J. P. ALBERT LAFOREST,  
Ingénieur D. L. C.

P. S. Je suggère aussi, que la Dominion Concrete Co. soit responsable des tuyaux que l'entrepreneur devra retirer de la tranchée et qu'il paye tous les frais.

J. P. A. L.

6. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Legault :

Que le rapport de l'Ingénieur, qui vient d'être lu, se rapportant à la Dominion Concrete Pipe Co. soit adopté.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin L'educ :

Que les estimés approximatifs de l'Ingénieur pour des trottoirs en béton, sur les cotés est et ouest de la rue Champlain, entre les rues St. Bernard et Omer et sur le côté sud de la rue Albert entre Lac et Church et pour des trottoirs en bois sur le côté ouest de la rue St. Henri de la rue Adélaïde vers le nord, sur le côté est de la rue Church entre Albert et Charles et sur le côté nord de Notre-Dame, entre Farley et Augusta, soient acceptés et que les travaux soient ordonnés.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Dufresne :

Que des pétitions demandant des améliorations locales, maintenant devant ce conseil, soient reçues et renvoyées au Greffier et à l'Ingénieur pour continuer les procédures.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Dufresne :

Que ce conseil procède maintenant à la reconsideration de la motion No 2, passée à la dernière séance, suivant l'avis alors donné par le proposeur.

Pour : Les échevins Black, Larose, Leduc, St. Laurent, Dufresne, Simard et Fortier — 7.

Contre : Les échevins Davies, Legault, Thibault, Falardeau et Doucet — 5.

Motion remportée.

10. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Dufresne :

Que tous les trottoirs en ciment soient faits par contrat et accordés à la International Supply & Construction Co., suivant sa soumission et que les trottoirs en bois soient faits à la journée, par cette corporation.

L'échevin Falardeau demande que le vote soit pris sur la première partie de la motion, se terminant avec le mot soumission, ce qui est accordé.

Pour : Les échevins Black, Larose, Leduc, St. Laurent, Dufresne, Simard et Fortier — 7

Contre : Les échevins Davies, Legault, Thibault, Falardeau et Doucet — 5.

La première partie de la motion est remportée.

Le vote est ensuite pris sur la deuxième partie et remportée à l'unanimité.

11. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin St. Laurent :

Que les trois mêmes réviseurs de l'an dernier, soient réengagés pour réviser le rôle de cette année et que M. H. E. Laflamme soit engager leur Greffier, tous au même salaire de l'année 1910.

Adopté.

Les échevins Black, Davies, Larose, Thibault, Falardeau et Dufresne laissent leur siège.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à la prochaine assemblée de ce conseil un règlement abrogeant les dispositions 2 et 3 du règlement No 134.

Ordonnant la fermeture des salles de billard, pool, etc. pendant la journée du dimanche et fixant l'heure à une heure de l'après-midi, et rétablissant l'heure de minuit pour leur fermeture les soirs de semaine au lieu de onze heures.

J. Dufresne.

12. Proposé par l'échevin Dufresne, secondé par l'échevin Falardeau :

Que ce conseil ajourne à vendredi soir, le 5 courant.

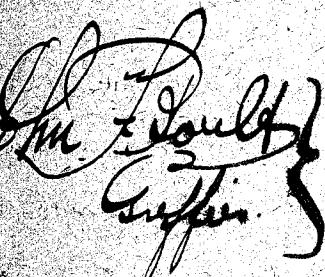
Proposé en amendement par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Simard :

Que ce conseil ajourne SINE DIE.

Pour l'amendement : Les échevins Legault, Leduc, St Laurent, Doucet et Simard—5.

Contre : L'échevin Fortier—1.

L'amendement est remporté.



PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL }

SEANCE DU 5 AOUT 1912.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi, le cinq août 1912, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire H. Dupuis au fauteuil et les échevins Black, Davies, Thibault, Leduc, Falardeau, St. Laurent Dufresne, Doucet, Simard et Fortier formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin St. Laurent, secondé par l'échevin Leduc :

Que les minutes du 18 mars, 1er et 15 avril, 6 mai et 4 juin derniers, imprimées et distribuées soient approuvées.

Adopté

2. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Legault :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de MM. Leroux, Pilon, Boucher, Curé Carrière, les requêtes pour améliorations locales et de la rue Britannia.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 273ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES  
*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi, le 1er aout 1912, à laquelle assemblée sont

présents, l'échevin Davies, président au fauteuil, et les échevins Legault, Thibault et Falardeau, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants :—

Paie-listes des employés . . . . .	\$618 75
The Mortimer Co. . . . .	178 50
Watts & Sons . . . . .	85 00
G. E. Gauvin . . . . .	50 40
Victor Falardeau . . . . .	35 00
Thos. Gagnon . . . . .	25 00
Chs. Campagna . . . . .	25 00
G. W. Walker . . . . .	25 00
M. J. Laverdure . . . . .	25 00
E. H. Laflamme . . . . .	25 00
P. H. Durocher . . . . .	25 00
Gouvernement Provincial . . . . .	24 75
The Bell Telephone Co. . . . .	6 25
Joseph Pilon . . . . .	2 25
A. Archambault . . . . .	6 18
The Ottawa Electric Co. . . . .	3 84
J. A. Barette . . . . .	3 75
L'Hospice St Charles . . . . .	137 25
India Alkali Works . . . . .	7 98

Votre comité recommande que les taxes soient remises à MM. Ph. Roy et Art. Deslauriers.

Que l'item d'un cheval soit biffé du compte de Joseph Naubert.

Que le montant payé par M. Epr. Vadeboncoeur pour licence de tables de ~~polo~~ pour l'année courante lui soit remis vu qu'il a vendu ces tables dans le mois de mai.

Que 6 mois de taxes sur cour à bois, soit remis du compte de George Papillon.

Que le Greffier soit autorisé à ajouter Joseph Falardeau et Ovila Marleau comme co-propriétaires au No. 4113, biffer le nom de Ovila Marleau comme locataire au No. 4114.

Votre comité, sans préjudice aux droits de la cité, recommande les offres suivantes en règlement final des réclamations contre la cité pour dommages :

Joseph Turcot.....	\$25 00
Michel Tremblay.....	25 00
Athanas Sabourin.....	25 00
Joseph Blondin.....	25 00
Charles Lagassé.....	25 00

Qu'une licence de colporteur soit accordé à Joseph Lawrancy à \$50, attendu qu'il est résident de la cité.

(Signé)      J. B. Davies,      Président  
                    V. O. Falardeau  
                    Félix Legault  
                    P. Doucet

3. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Legault :

Que le 273ème rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté

#### LE 123ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre comité de l'Eau dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi, le 1er Août 1912, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin St. Laurent président au fauteuil, et les échevins Black, Leduc et Dufresne, à l'honneur de faire rapport.

qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants :—

Paiement-listes des employés .....	\$662 52
"    " du règlement 138 .....	443 90
"    " de l'aqueduc .....	262 85
Bisson & Carrière (contrat) .....	11 014 06
A. Archambault .....	58 77
The Mortimer Co .....	56 00
M. Bourdage .....	49 88
The International S. & Con. Co. ....	41 60
Thos. Lawson & Sons .....	36 90
The Robert Mitchell Co. ....	29 05
The J. Morrison B. Mfg. Co. ....	22 27
The Queen City Oil Co. ....	18 76
Suc. D. Dupuis .....	13 17
Jules Gratton .....	11 15
J. A. Burette .....	5 70
P. J. Powers .....	5 52
J. J. Enright .....	4 25

Votre comité recommande que l'eau soit remise aux veuves Frs. Girard, Laurin, J. B. Fréchette, J. St. Croix et Dame Gratton, aussi à O. Lacelle, Art. Deslauriers et Ph. Roy.

Que la moitié de l'eau chargé à Nap. Mailloux soit remise et qu'elle soit remise telle que la liste ci-annexée, pour avoir été gelée durant l'hiver de 1911-1912.

(Signé)      Octave St. Laurent, Président  
                    Joseph Leduc  
                    J. Dufresne  
                    Thos. Black  
                    J. B. Simard

4. Proposé par l'échevin St Laurent, secondé par l'échevin Leduc :

Que le 123ème rapport du comité de l'Eau, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté, l'échevin Legault dissident.

### LE 260ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi le 1er août 1912, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Doucet, président au fauteuil, et les échevins Legault, Thibault et Falardeau, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants :

Paiement des Imprévues.....	\$639 47
"    " du Règlement 17.....	485 04
"    " des Parcs.....	95 78
Peter Wilson (contrats).....	3982 40
Bisson & Carrière ".....	521 88
Suc. D. Dupuis.....	516 54
The Standard Drain Pipe Co. ....	414 28
The Hull Electric Co. ....	170 00
Victoria Foundry.....	142 26
Wright & Co. ....	62 46
International Supply & Con. Co....	40 52
C. P. R. Co. ....	18 00
Le Temps.....	16 00

Hull Coal Co.....	14	85
B. Carrière.....	13	05
Le Spectateur.....	12	20
Jean Lacroix.....	7	75
Graham Bros.....	5	10
Bisson & Carrière.....	4	50
J. A. Barette.....	1	64

Votre comité recommande que le chèque en garantie de MM. Bisson et Carrière pour le contrat du canal d'égoût de Wrightville, leur soit remis, suivant les conditions de ce contrat. La même chose pour M. P. Wilson sur son contrat rue Britannia, entre Alfred et Division.

Que l'arrosage soit accordé sur la rue St. Joseph entre la rue Principale et la propriété de M. W. Aubry (in) et Alma entre Victoria et Albert.

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire faire une traverse sur la rue Church, à travers la rue Charles et de remédier aux plaintes de MM. D. Beauchamps, H. Plante, E. Groulx et des contribuables de la rue Russell.

(Signé)      P. Doucet,      Président  
                    V. O. Falardeau  
                    T. B. Davies  
                    Félix Legault

5. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le 260ème rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté,

## LE 129ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité de Police, Feu et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi le 1er août 1912, à laquelle l'assemblée sont présents, l'échevin Dufrèsne, président pro-tem au fauteuil et les échevins Black, Leduc et St. Laurent, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés et recommande le paiement des suivants : —

Paie-listes des employés . . . . .	\$ 2733 27
The Ottawa Car Co. . . . .	1876 00
J. Henri Bélanger . . . . .	480 00
A. Archambault . . . . .	255 00
R. J. Devlin . . . . .	96 50
A. Bergevin . . . . .	92 23
Canadian Con. Rubber Co. . . . .	44 50
Eléonore Séguin . . . . .	34 70
A. I. Telmosse . . . . .	32 75
Joseph Pilon . . . . .	25 00
B. Carrière . . . . .	18 34
H. Dumontier . . . . .	12 60
J. A. Barette . . . . .	12 48
James Kay . . . . .	10 00
The Ottawa Electric Co. . . . .	11 32
P. D'Aoust & Cie . . . . .	8 65
P. A. Bélanger . . . . .	6 45
The Bell Telephone Co. . . . .	6 25
The Queen City Oil Co. . . . .	5 20
Sacks Brothers . . . . .	2 60

D. Dupuis .....	2 52
The Hull Electric Co .....	1 20
A. Archambault .....	20

Comptes du Comité de Santé.

Pierre Ouellette .....	\$20 00
F. Cardinal .....	13 25

Votre comité recommande que la demande des intéressés, l'aqueduc soit posé sur la rue Walker, pendant que ce font les travaux d'égout.

(Signé) Jérémie Dufresne, Président pro-tem.  
Octave St. Laurent  
Joseph Leduc  
J. B. Simard  
Thos. Black

6. Proposé par l'échevin Dufresne, secondé par l'échevin Leduc :

Que le 129ème rapport du comité de Police, Feu et Lumière, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Davies :

Que l'ingénieur soit chargé d'ouvrir toutes les bornes-fon-  
taines, afin de laisser écouler l'eau, par précaution sanitaire.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin St. Laurent, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le ponceau mentionné au rapport de l'Ingénieur qui vient d'être lu, soit construit tel que recommandé et que des soumissions soient demandées pour la prochaine assemblée, pour cette construction.

Adopté

9. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Fortier :

Que le Maire et l'Ingénieur soient autorisés d'engager M. P. T. C. Dumais pour quelques jours, afin de donner certaines lignes de rue au prix mentionné au tarif des arpenteurs, \$10 par jour, chargeable, les dites dépenses au fonds des imprévues.

Adopté

10. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Dufresne :

Que les estimés approximatifs de l'Ingénieur, pour un canal d'égoût sur le chemin Chelsea entre chez MM. John Black et A. Richard et sur la rue Outremont du chemin Chelsea à la première avenue, ainsi que pour un trottoir en bois sur le côté ouest du chemin Colombia, entre chez M. Sincenne (in) et la rue Willoughby, soient acceptés et que les travaux y mentionnés soient faits.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Dufresne :

Que les petitions demandant des améliorations locales,

maintenant devant ce conseil, soient reçues et renvoyées au Greffier et à l'Ingénieur pour continuer la procédure.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Leduc :

Que la propriété au coin de la rue Wright et Chaudière soit achetée par cette corporation et que l'argent soit pris au fonds des imprévues, au montant de \$275 pour maison et terrain, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats nécessaires.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Simard :

Qu'un comité de publicité composé de M. le Maire, des échevins Davies, Thibault, Falardeau, Fortier et Doucet soit nommé pour s'occuper d'annoncer la ville de Hull et s'occuper des demandes des nouvelles manufactures et spécialement de s'aboucher avec la compagnie Pilon relativement à sa demande maintenant devant ce conseil.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Legault :

Que le Trésorier Thibault soit permis de s'absenter, sans perte de salaire, jusqu'à la fin du mois courant, à cause de sa santé.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Fortier, secondé par l'échevin Simard :

Que le Greffier soit autorisé de répondre à M. H. A. Champsangne, que la demande de l'élargissement du trottoir, côté sud de la rue Youville, n'a pu être acceptée, jusqu'à présent d'après les informations fournies.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Fortier, secondé par l'échevin Simard :

Que le Greffier soit autorisé de transmettre à la Hull Electric Co., les plaintes des résidents de la rue Britannia, près de la rue Adélaïde au sujet du bruit des chars électriques au coin de ces rues et de prier cette compagnie d'y rémédier.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Fortier, secondé par l'échevin Thibault :

Que le Greffier soit autorisé à répondre à la lettre de M. A. Pilon, en date du 29 juillet 1912, reçue par ce conseil, au sujet de l'établissement d'une fabrique de verrerie dans notre cité et de lui écrire que ce conseil sera heureux de discuter avec lui, l'opportunité et les avantages d'un pareil établissement.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Dufresne, secondé par l'échevin Leduc :

Qu'une lampe à arc soit posée au coin des rues Alfred et Albion au frais et dépens du proposeur.

Proposé en amendement par l'échevin Fortier, secondé par l'échevin Davies :

Que l'ingénieur soit chargé de faire un rapport de tous les endroits où il serait nécessaire de poser de ces lampes.

Pour l'amendement : Les échevins Black, Davies, Legault, Thibault et Fortier — 5.

Contre : Les échevins Leduc, Falardeau, St. Laurent, Dufresne, Doucet et Simard — 6

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur la même division renversée.

L'échevin Davies donne avis de reconsideration.

19. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin St. Laurent :

Que le gardien de l'Hotel-de-Ville soit autorisé de faire évacuer les bancs du Carré de l'Hotel-de-Ville, tous les soirs, les enfants après 9 heures et les adultes après dix heures.

Pour : Les échevins Black, Davies, Legault, Thibault, Leduc, St. Laurent et Fortier — 7.

Contre : Les échevins Falardeau, Dufresne, Doucet et Simard — 4.

Motion remportée.

L'échevin Doucet donne avis de reconsideration.

L'échevin Legault donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera l'adoption d'un règlement pour amender le règlement concernant la fermeture des épiceries cinq soirs par semaine au lieu de deux, à l'exception du 20 au 31 décembre et à la veille des fêtes, etc.

20. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Leduc :

Que ce conseil ajourne à lundi soir, le 19 courant.



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE HULL

SEANCE DU 19 AOUT 1912

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi le 19 aout 1912, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire H. Dupuis au fauteuil et les échevins Black, Davies, Larose, Legault, Thibault, Leduc, Falardeau, St. Laurent, Dufresne et Fortier, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin St. Laurent, secondé par l'échevin Leduc :

Que les minutes du 17 juin et 2 juillet derniers, imprimées et distribuées soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Legault :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de MM. Bisson & Carrière, Sauvé, Petit, Proulx et Séguin.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

## RAPPORT DU COMITE POUR LE CHANGEMENT DU NOM DES RUES.

Le comité spécial nommé par résolution du 4 Juin dernier, de concert avec le comité des citoyens, a l'honneur de faire rapport au conseil :

Qu'il a considéré les requêtes nombreuses des citoyens de la cité de Hull, demandant de changer les noms de certaines rues en leur substituant des noms historiques propres à commémorer les grands noms et les grands faits de notre histoire pendant les régimes Français et Anglais;

Qu'il a longuement étudié les changements proposés dans diverses séances, après invitation faites aux citoyens d'y assister et qu'il a reçu de la part de ces derniers des suggestions qui ont beaucoup aidé dans le travail délicat de la préparation de ce rapport;

Que votre comité recommande les changements des noms contenus dans la liste ci-jointe et suggère que des noms appropriés soient donnés aux différents quartiers;

Qu'à l'avenir il serait avantageux que l'appellation des nouvelles rues fut approuvée par ce conseil et que des mesures nécessaires fussent prises à cette fin.

Hull, ce 19 Août 1912.

(Signé) J. A. Carrière, Prêtre Curé T. S. Rédempteur.  
S. Corbeil, Prêtre

F. A. Labelle  
J. O. Pelletier, Prêtre O. M. I.  
Dr. J. U. Archambault  
V. O. Falardeau  
T. B. Davies  
H. A. Fortier

CHANGEMENT DU NOM DES RUES

Nom actuel	Nom proposé
Alma	Notre-Dame
Britannia	Maisonneuve
Albion	Dollard
Lac	Laval
Duc	Leduc
Hannah	Chateauguay
Church	St. James
Chaudière	St. Rédempteur
Brewery	Montcalm
Division	St. Jean Baptiste
✓ Albert	Ave. Hotel-de-Ville
✓ Philemon	Vaudreuil
✓ Charles	Frontenac
✓ Wall	Papineau
✓ Ann	Garneau
✓ Catherine	Charlevoix
✓ Alfred	Salaberry
✓ Chamberlain	Ste. Foye
✓ Adelaide	Levis
✓ St. Cuthbert	St. Laurent
Queen	
Regent	

Rock	Taché
Ivy	Ferland
Woburn	Iberville
Autumn	Carillon
Russell	Mance
Frances	Ste. Hélène
Fox	Lotbinière
Guy	Bagot
Jessie	Tupper
Plaxton	Bathurst
Clotilda	Blake
Columbia	McDonald
Dalhousie	Joliet
Regina	Hincks
Printemps	Viger
Front	Eddy
Elisabeth	Wolfe
Ruelle Chaudière	Duvernay
Lisgar	Longueuil
Ottawa	Verchères
McKay	De la Salle
Guy	Allard
Metcalf	Breboeuf

### NOMS PROPOSÉS AUX QUARTIERS

Quartier No 1	Wright
“ No 2	Montcalm
“ No 3	Lafontaine
“ No 3a	Frontenac
“ No 4	Dollard
“ No 5	Laurier

3. Proposé par l'échevin Fortier, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le rapport du comité conjoint ré changement du nom de certaines rues, soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Fortier, secondé par l'échevin Davies :

Que le changement des noms de rues soit fait graduellement et que pour le moment le changement recommandé des dix premières rues soit adopté comme suit :

⑨

Alma	à	Notre-Dame
Britannia	"	Maisonneuve
Albion	"	Dollard
Lac	"	Laval
Duc	"	Leduc
Hannah	"	Chateauguay
Church	"	St. James
Chaudière	"	St. Rédempteur
Brewery	"	Montcalm

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Davies :

Qu'un comité spécial composé de Son Honneur le Maire et des échevins Fortier, Davies et du proposeur, soit formé pour s'entendre avec les autorités religieuses intéressées dans la question de l'établissement d'un cimetière à Wrightville, afin de

savoir, us'il n'y aurait pas moyen d'établir un cimetière unique pour toutes les paroisses catholiques de cette cité.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Leduc :

Que l'aqueduc soit posé dans la même tranchée que le canal d'égout, sur la rue Outremont.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Larose :

Que la somme de \$1,000 moins le retenu de 10% soit payée à MM. Bisson & Carrière sur leur contrat du règlement No. 17, étant suivant la recommandation de l'Ingénieur.

Adopté.

L'échevin Fortier se retire.

8. Proposé par l'échevin Simard, secondé par l'échevin Davies :

Que le Dr. Joseph Beaudin soit remercié de ses services comme médecin de santé de la cité, que trois mois de salaire lui soit accordé et que le Dr. Joseph Isabelle soit nommé seul médecin de santé de la cité, au salaire de \$500 par an commençant le dit salaire à la fin des dits trois mois.

Proposé en amendement par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Dufresne :

Que la motion principale soit amendée en changeant les mots "trois mois" à un mois.

Pour l'amendement : Les échevins Legault, Leduc, Falardeau, St. Laurent et Dufresne — 5

Contre : Les échevins Black, Davies, Larose, Thibault et Simard — 5

Le vote étant également partagé, Son Honneur le Maire vote pour et l'amendement est remporté.

9. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Leduc :

Que les estimés approximatifs de l'Ingénieur, soumis à ce conseil soient approuvés comme suit : pour un trottoir en bois sur le côté ouest de la rue St. Henri, entre St. Etienne et le chemin du C. P. R ; pour un trottoir en beton sur le côté est de la rue Albion, entre Albert et Victoria , pour un trottoir en beton sur le côté nord de la rue Wright, entre Brewery et Chaudière ; pour un trottoir en bois, sur le côté nord de la rue Philomon, entre Lac et du Pont et pour un trottoir en beton sur les deux cotés de la rue Champlain, entre St. Omer et Chambrelain.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Legault :

Que l'offre de la Banque Nationale, pour \$37,700 de débentures de cette cité, émises en vertu du règlement No. 16 des améliorations locales soit acceptée à raison de 101% par cent et aux conditions mentionnées à sa lettre au Maire Dupuis en date du 19 courant.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Simard, secondé par l'échevin Legault :

Que le compte de Mr. Ant. Proulx, au montant de \$26.00 et celui de M. Lorenzo Séguin, au montant de \$150, approuvés, soient payés.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Larose :

Que la soumission de MM. Bisson & Carrière, pour la construction d'un pôneau au chateau d'eau, soit acceptée, que le cheque de M. Tardif soit remis, que ces travaux soient terminés pour le 15 octobre et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

Adopté

L'échevin Thibault se retire.

Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Larose :

Que la maison au coin des rues Chaudière et Wright, achetée par cette corporation de M. Leroux, soit vendue au plus offrant à 10 heures de l'avant midi, jeudi, le 22 courant à l'Hotel-de-Ville, et que cette bâisse soit enlevée dans les 8 jours de la dite vente.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Simard, secondé par l'échevin Dufresne :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC,  
CITE DE HULL

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1912.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mardi, (hier étant la fête du travail) le 3 septembre 1912, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire H. Dupuis au fauteuil et les échevins Black, Davies, Larose, Legault, Thibault, Leduc, Falardeau, St. Laurent, Dufresne, Doucet, Simard et Fortier, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Fortier :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de MM. le Dr. Beaudin, F. A. Labelle et A. Bourque.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 273ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi le 29 août 1912, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Davies, président au fauteuil, et les échevins Legault, Thibault, Falardeau, Doucet et Fortier, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants :

Part-liste des employés . . . . .	\$206 25
G. E. Gauvin . . . . .	31 50
The Bell Telephone Co. . . . .	31 15
H. Thérien . . . . .	16 95
Gouvernement Provincial . . . . .	15 75
Adrien Larocque . . . . .	7 75
The Mortimer Co. . . . .	3 25
Suc. D. Dupuis . . . . .	1 31
Lionel Gravelle . . . . .	1 25
B. Carrière . . . . .	83
Marchand & Donnelly . . . . .	60

Votre Comité recommande qu'un cheval soit biffé des comptes D. Ricard et Félix Sauvé et que M. Jos Carbonneau ne soit chargé que 2 ans sur son compte No 3327.

Que la somme de \$10 soit envoyée comme faible souscription pour le Centenaire Cartier.

Que la somme de \$25 soit offert à M. Antoine Morin pour toutes réclamations qu'il pourrait avoir contre cette cité jusqu'à date, sans préjudice et le même montant pour la même chose et aux mêmes conditions à M. Frs. Landry.

Votre comité recommande que le Greffier soit autorisé de faire les changements suivants au rôle :—

No 66 & 67 } Mettre M. Ratty pour le S. 10 à \$133  
} " M. Latendresse " N. 10 " 133  
} " M. Paquette " 13 " 134  
Au No 267 Sub. Omer Lemieux à Dme. Jos. Lemieux.  
340 " M. Lutan à L. B. Seward  
410-411 Sub. Eudore Roger à Osw. Berthiaume.

810 Sub	A. H. Dame à S. Choquette
1322 "	Théodule Simard comme propriétaire.
2934 "	Charles Brodeur à Dolor Lemieux
2815 "	Omer Lemieux à Jos. Bernier.
5344 "	Charles Petit à Jos. Petit.
5500 "	Joseph Binet à Jos. Renaud.
6224 "	Eustache Gougeon à Jos. Paillé

(Signé)      J. B. Davies,      Président  
                     Félix Legault  
                     P. Doucet  
                     V. O. Falardeau

2. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Doucet :

Que le 273ème Rapport du Comité des Finances, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

#### LE 124ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité de l'Eau dûment assemblé en la chambre des Comités, Jeudi le 29 Août 1912, à laquelle assemblée sont présent, l'échevin St Laurent président au fauteuil, et les échevins Black, Larose, Leduc, Dufresne et Simard, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés et recommande le paiement des suivants :

Paie-liste des employés.....	\$220 84
"      du règlement 138.....	647 28
"      de l'Aqueduc .....	129 69
"      des Divers.....	67 12

1064.1

Bisson & Cariere (contrat)	31	13	63
Drummond McColl & Co.	09	00	
A. Archambault	78	17	
Victoria Foundry	50	10	
Thos. Lawson & Sons	39	53	
The Bell Telephone Co.	31	75	
L. Vézina	29	25	
Suc. D. Dupuis	9	45	
J. A. Barette	6	95	
J. O. Dalpé	2	27	

Votre Comité recommande que l'eau soit remise aux Vves. F. Leclaire et A. Pelletier.

Qu'un service d'eau soit retranché à H. A. Scollan et à Ls. Després.

Que l'eau soit remise à M. Lavigne, Wrightville, pour l'avoir fournie à ses voisins et pour 4 mois à Jos. Kirouac pour avoir été gelée.

Que la recommandation de l'Ingénieur soit acceptée pour ce qui se rapporte à passer l'aqueduc sur la rue St. Etienne, de la rue Lac à Flora, et d'abandonner la partie sud du C. P. R.

Votre comité recommande aussi, que certains travaux urgents, recommandés par les Ingénieurs, soient faits au Château d'eau, comme l'arbre de couche, les disques d'attaches, le ratelier, etc.

(Signé) Octave St. Laurent, Président

Joseph Leduc

Jérémie Dufresne,

J. B. Larose

Thos. Black

3. Proposé par l'échevin St. Laurent, secondé par l'échevin Leduc :

Que le 124ème Rapport du Comité de l'Eau, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

### LE 267ème RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi le 29 Août 1912, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Doucet, président au fauteuil, et les échevins Davies, Legault, Thibault, Falardeau et Fortier, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommande le paiement des suivants

Paie-listes du règlement 17.....	\$650 91
"    " des Imprévues.....	114 93
"    " Divers.....	55 50
"    " Parcs.....	54 24
Bisson & Carrière (contrat) .....	2084 48
International Supply Co. (contrat) .....	1701 82
Peter Wilson.....	117 00
The Standard Drain Pipe Co.....	1091 55
Suc D. Dupuis .....	594 67
Victoria Foundry.....	100 86
International Supply & Construc- tion Co. (contrat).....	57 67
J. O. Dalpé.....	35 02

C. P. R. Co.	18 00
B. Carrière	8 95
A. Gratton	50
Bell Telephone Co.	50
J. A. Barette	40

(Signé)      P. Doucet, Président  
                 Félix Legault  
                 V. O. Falardeau  
                 T. B. Davies

4. Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Legault :

Que le 267ème Rapport du Comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

#### LE 130ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité de Police, Feu et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, Jeudi, le 29 août 1912, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Larose, président au fauteuil, et les échevins Black, Leduc, St. Laurent, Dufresne et Simard, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants :—

Paie-liste des employés . . . . .	\$914 62
"    " de l'alarme . . . . .	26 25
A. Archambault (contrat) . . . . .	945 16
P. H. Charron . . . . .	101 45

Marchand & Donnelly .....	98	40
The General Animal Ins. Co. ....	75	50
Woods Limited.....	60	00
J. B. Larose .....	68	55
A. Bergevin .....	59	79
The Bell Telephone Co.....	33	96
J. O. Dalpé.....	30	33
The Ottawa Electric Co.....	29	52
P. A. Meilleur.....	23	78
Suc. D. Dupuis.....	12	81
P. D'Aoust & Cie.....	11	83
A. Gratton.....	11	25
Wright & Co.....	9	13
Lorenzo Séguin.....	9	00
O. Lemieux.....	8	25
J. A. Burette.....	7	95
Joseph Martel.....	7	76
A. Workman .....	6	50
The Imperial Oil Co. ....	5	20
B. Carrière.....	3	50
Harry K. Martin.....	2	25
H. Thérien.....	1	70
Eléonore Séguin.....	1	00

Votre comité recommande que des soumissions soient demandées pour l'habillement des hommes, aux divers stations de feu et de police.

(Signé)

J. B. Larose, Président  
Joseph Leduc  
Jérémie Dufresne  
Octave St. Laurent  
Thos. Black

5. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Dufresne :

Que le 130ème Rapport du Comité de Police, Feu et Lumière, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

## LE 1er RAPPORT DU COMITÉ DES PARCS

*A la Corporation de la Cité de Hull*

Votre Comité des Parcs dûment assemblé en la chambre des Comités, Jeudi, le 29 Août 1912, à laquelle assemblée sont présent l'échevin Leduc président au fauteuil, et les échevins Black, Larose, Davies, Falardeau et Fortier, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la liste de prix soumis par MM. Graham Bros, pour les tulips nécessaires à la plantation d'automne et recommande que M. Wilfrid Latour soit autorisé d'acheter les plantes, suivant la dite liste, au montant de \$26

(Signé)	Joseph Leduc, Président
	Thos. Black
	J. B. Larose
	H. A. Fortier
	V. O. Falardeau
	T. B. Davies

6. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Larose :

Que le 1er Rapport du Comité des Parcs, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Larose :

Que les soumissions de MM. Bisson & Carrière, pour un canal d'égout, rue Outremont, pour la somme de \$800.45

sans extra, et pour le canal d'égout sur le chemin Chelsea, entre chez MM. John Black et Alex. Richard pour la somme de \$1761.95 aussi sans extra, étant les plus basses, soient acceptées.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat et que les chèques en garantie avec les sousmissions non acceptées, soient remis.

Que l'aqueduc soient posé dans les mêmes tranchés ci-haut mentionnées par les entrepreneurs, au prix de cédule mentionné à leur contrat, sans extra pour le creusage dans le cas où l'égout sera à 6 pieds ou plus de profondeur.

Adopté.

8 Moved by Alderman Black, seconded by Alderman Legault :

That the City Engineer be instructed to force Messrs Bisson & Carrière to replace that sidewalk on Brewery street at Mr. Joseph Labonté, to connect with the other sidewalk and to notify them that if it is not done in 15 days it will be made by the City and the amount retained on their estimate.

Carried.

Le règlement portant le No. 145, abrogeant la clause 3 du règlement No. 134 est lu.

9. Proposé par l'échevin Dutresne, secondé par l'échevin Simard :

Que le règlement No. 145 abrogeant la clause 3 du règlement No. 134, qui vient d'être lu, soit adopté.

Pour : Les échevins Larose, Leduc, Doucet, Dufresne, Simard et Fortier—6.

Contre : Les échevins Black, Legault, Thibault, Falardeau et St. Laurent—5.

Motion remportée.

L'échevin Black donne avis de reconsideration.

10. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Doucet :

Que le règlement pour la fermeture à bonne heure, des épiceries, qui vient d'être lu, soit renvoyé au comité des affaires litigieuses pour être étudié.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Legault :

Que les comptes de M. Art. Bourque se montant à \$4,454.84 approuvés par l'architecte Brodeur, sur stations de feu Nos. 2 et 3 soient payés, ainsi que le dépôt de \$1100, vu que M. Bourque a terminé ses contrats pour la construction de ces deux stations à la satisfaction de ce conseil. Ceci étant un règlement final.

Adopté.

Les échevins Black et Fortier se retirent.

12. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Doucet :

Que Son Honneur le Maire, l'échevin Doucet, le proposeur et l'Ingénieur de la cité, soient autorisés à voir à ce que tous

les contracteurs depuis 1911 qui ont obtenu des contrats d'améliorations locales, les aient bien exécutés, et que toutes les rues qui sont défectueuses soient remises dans un état passable d'après le terme de leurs contrats respectifs.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Leduc :

Que l'Ingénieur soit autorisé à poser une carte où planche au coin de chaque rue dont les noms ont été changés dernièrement.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Doucet secondé par l'échevin Fortier :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et des échevins Larose, Thibault, Falardeau et Davies, soit formé pour rencontrer le comité spécial du conseil de comté pour régler la part respective de chacune des deux municipalités dans le coût d'entretien du bureau d'enregistrement, etc.

Adopté.

15. Attendu, qu'un mouvement se fait chez les marchands d'immeubles pour l'ouverture et la vente de nouveaux terrains à bâtir.

Attendu, que ces nouveaux terrains sont divisés en lot de ville sans être approuvés par le conseil ou l'Ingénieur de la cité.

Attendu, que les noms de rue et la largeur des rues ne sont pas soumis au conseil ou à l'Ingénieur.

Attendu, qu'il existe un règlement concernant l'ouverture des rues.

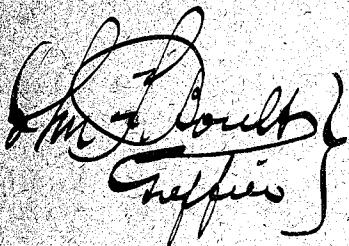
Proposé par l'échevin Doucet, secondé par l'échevin Simard.

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire respecter ce règlement dans toute sa rigueur et que les propriétaires de terrains soient tenus de soumettre leurs plans à ce conseil et à l'Ingénieur pour en être approuvé avant de les mettre en vente.

Adopté.

L'échevin Doucet donne avis, qu'à la prochaine assemblée il soumettra à ce conseil un règlement concernant l'enlèvement de la neige.

Le conseil ajourne sine dié.



Emile Doucet  
Tépier